

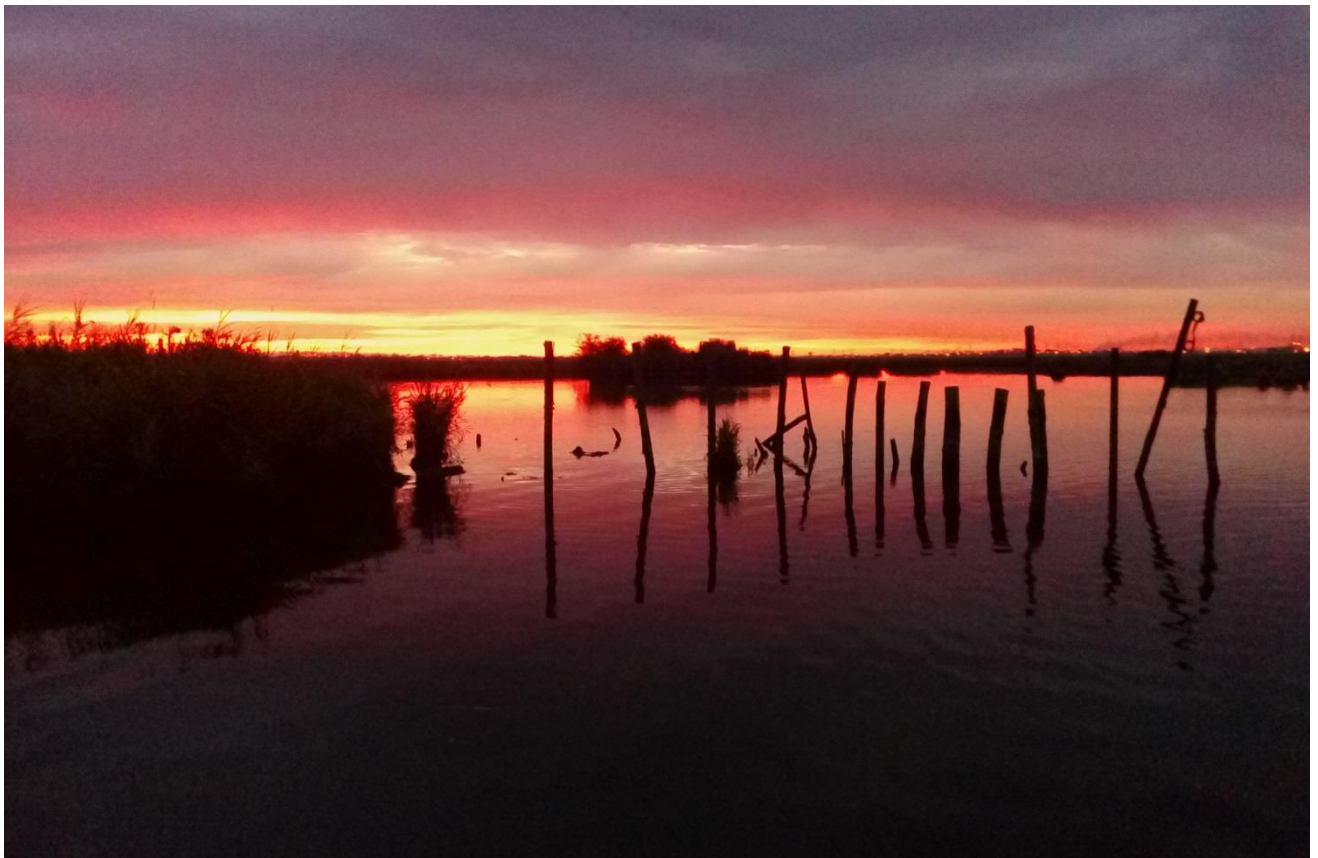
Programme d'actions 2018

PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE

Comité syndical – **annexe 4**

28 mars 2018

La Baule – Escoublac



Une autre vie s'invente ici



Introduction

L'activité 2018 sera organisée autour des 16 projets déjà mis en œuvre sur la période 2014-2017 et déclinée en 40 actions.

| | |
|---------------------|---------------------|
| Actions | 793 620,49 € |
| Convention tourisme | 58 000,00 € |
| TOTAL | 851 620,49 € |

Les 16 projets

1. Accompagner les collectivités dans leur politique d'urbanisme
2. Renforcer la qualité paysagère et l'identité visuelle du Parc
3. Préserver les zones humides et cours d'eau à l'échelle des bassins versants
4. Participer à la conservation de la biodiversité remarquable
5. Coordonner la définition de la TVB à l'échelle du territoire et favoriser sa déclinaison locale
6. Veiller à la prise en compte de la biodiversité du Parc
7. Création d'un pôle nature à Rozé autour de la RNR des Marais de Brière
8. Réduire la dynamique d'invasion biologique
9. Les programmes et actions Natura 2000
10. Favoriser une agriculture durable
11. Fédérer autour de l'écotourisme
12. Accompagner une économie durable participant à la valorisation des atouts patrimoniaux du territoire
13. Améliorer la performance énergétique du patrimoine
14. Affirmer les équipements dans l'offre de découverte du territoire
15. Rayonnement du Parc naturel régional et appropriation par la population
16. Pilotage, évaluation

Sommaire

| Projet | Intitulé de l'action | Dépenses 2018 (hors ingénierie) | Page |
|--------|--|------------------------------------|------|
| 1 | Contribuer à l'élaboration de projets d'urbanisme durable (SCOT PSG /PLUi CARENE, ...) | - | 5 |
| | Contribuer aux opérations d'urbanisme innovantes | - | 6 |
| 2 | Piloter et soutenir des opérations de requalification paysagère | - | 7 |
| | Coordonner la maîtrise de la publicité et l'harmonisation de la signalétique | 26 240,00 € | 8 |
| 3 | Partenariat avec les acteurs de l'eau | - | 9 |
| | CTMA Indicateurs de suivi des poissons de cours d'eau et de marais 2018 | 8 500,00 € | 10 |
| | Concertation des propriétaires de réseaux tertiaires dans la gestion de leurs cours d'eau (CRBV) | 5 000,00 € | 11 |
| 4 | Animation du dispositif RNR Marais de Brière et mise en œuvre du plan de gestion 2016-2018 | 77 096,47 € | 12 |
| | Re-labellisation de la RNR « Marais de Brière », évaluation du plan de gestion 2013-2018, élaboration d'un nouveau plan de gestion | 25 000,00 € | 13 |
| | Participation aux plans d'actions en faveur des espèces remarquables et mise en œuvre d'actions locales 2017-2019 | 5 000,00 € | 14 |
| 5 | Assister les collectivités locales dans l'identification de la TVB et sa traduction dans les documents et projets d'urbanisme | - | 15 |
| | Initier, accompagner ou porter des actions de confortement de la TVB | 30 982,00 € | 16 |
| 6 | Initier la réalisation des atlas de la biodiversité communale | - | 17 |
| 7 | Réalisation et suivi des aménagements à Rozé 2018 | 272 091,47 € | 18 |
| | Sensibilisation des publics et des acteurs du développement 2017-2018 | - | 19 |
| 8 | Pilotage général de la problématique des espèces invasives 2018 | - | 20 |
| | Animer le Pacte jussie, coordonner la mise en œuvre des actions du Pacte 2018 | 61 500,00 € | 21 |
| | Bilan de la stratégie du Pacte jussie 2016-2018 | - | 22 |
| 9 | Mise en œuvre des actions du Document d'objectifs par contractualisation pour la restauration ou la conservation des habitats et espèces | - | 23 |
| | Suivis biologiques et mise en œuvre des études scientifiques pour l'acquisition de connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire | 26 000,00 € | 24 |
| | Construction et animation du dispositif MAEC des sites "Brière/Brivet" 2018-2020 | - | 25 |
| | Assistance à l'application du régime des incidences pour la prise en compte des objectifs de conservation des sites Natura 2000 | - | 26 |
| 10 | Pilotage de l'élaboration et animation d'une stratégie de développement des circuits alimentaires de proximité | - | 27 |
| | Promouvoir les productions locales 2018 | 5 000,00 € | 28 |

| | | | |
|-----------|--|-------------|----|
| 11 | Rendre accessibles tous les équipements conformément à la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) | 10 000,00 € | 29 |
| | Asseoir le positionnement du Parc dans le domaine du tourisme et de la médiation territoriale | 58 000,00 € | 30 |
| 12 | Animation du développement et de la valorisation de la «marque Valeurs Parc » 2018 | 32 000,00 € | 31 |
| | Initier et coordonner le programme de recherche et d'actions préventives contre les dégradations du chaume | 98 000,00 € | 32 |
| 13 | Finalisation du dossier de la chaufferie du centre d'éducation au territoire de Kerhinet | 12 402,55 € | 33 |
| 14 | Animation du schéma territorial d'interprétation des patrimoines | 3 000,00 € | 34 |
| 15 | Mise en œuvre du plan de communication triennal 2017-2019 pour 2018 | 34 408,00 € | 35 |
| | Conforter les démarches pédagogiques auprès des différents publics | 12 900,00 € | 36 |
| | Organisation de la Fête du Parc 2018 | 23 500,00 € | 37 |
| | Renforcement du rayonnement territorial du centre de documentation | 5 000,00 € | 38 |
| | Coordination et valorisation de projets artistiques et culturels en lien avec le Parc | 8 000,00 € | 39 |
| | Renforcer le dialogue avec les territoires limitrophes ayant des enjeux similaires | - | 40 |
| | Renforcer le lien avec les entreprises du territoire | - | 41 |
| | Animation du réseau Amis et Ambassadeurs du Parc | 2 000,00 € | 42 |
| 16 | Définir le contenu et l'organisation de l'observatoire de la biodiversité | 10 000,00 € | 43 |
| | Engager une démarche prospective sur l'avenir à long terme du Parc naturel régional de Brière | - | 44 |

Contribuer à l'élaboration de projets d'urbanisme durable



2018-P1-A1

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | <p>Enjeu très fort soulevé par les services de l'Etat lors de la révision de la Charte, obligations législatives des collectivités de réduire la consommation d'espace et de maîtriser l'urbanisation (Lois Grenelle et ALUR).</p> <p>Le syndicat mixte du Parc intervient en complémentarité des missions de l'Addrn sur les aspects réglementaires, juridiques, urbanisme et planification au service des collectivités (EPCI compétents SCOT/PLUi + instructions PC + intervention pré-opérationnel, foncier...).</p> <p>Il apporte ses compétences, savoirs et expertises de terrain en matière de biodiversité, paysages et patrimoines.</p> |
| Objectif de l'action | <p>Personne Publique Associée à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme, le Parc a un rôle d'alerte et il rend des avis réglementaires.</p> <p>Il intervient à la demande des collectivités en amont sur les enjeux de biodiversité, des paysages et des patrimoines.</p> |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de documents de contribution du Parc (enjeux et lecture de la Charte) pour le PLUi de la CARENE et SCOT de Pont-Château Saint-Gildas des Bois - Conseils et interventions à la demande sur les thématiques paysagères, environnementales et patrimoniales (documentation, retours expérience, contacts, ateliers, terrain...) - Contribution à la demande aux travaux de l'Addrn (CCTP, bilans, expertises...)- Promouvoir auprès des élus, habitants, scolaires des sorties, ateliers, restitutions de projets éducatifs, productions culturelles en lien avec ces thématiques - AVIS prévus 2018 : SRADDET, PLUi de la CARENE |
| Mesure de la charte concernée | 1.1.1 Asseoir un développement urbain économe en espace |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 75 |
| Rôle du Parc | Partenaire associé |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux relevés par la Parc et traduction de la Charte dans les documents d'urbanisme. - Participation ou contribution aux projets d'urbanisme ou de territoire des collectivités locales. |
| Livrables | Base de données ; Animation ; Livret |

Contribuer aux opérations d'urbanisme innovantes



2018-P1-A92

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Déclinaison opérationnelle des mesures de la charte portant sur l'urbanisation en priorité au niveau des bourgs, la limitation des extensions et l'optimisation du foncier, expérimentation des projets de requalification et recomposition urbaine. |
| Objectif de l'action | Le projet vise à : <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la qualité de vie, attractivité des opérations en centre-bourg (environnement, paysages, social...), mettre en œuvre les documents d'urbanisme - Initier des projets opérationnels de qualité et durables - Réinterroger les modes de production de l'habitat : qualité d'usage, économie du logement, commercialisation (marges), montage technique et financier (évaluation des risques, mutualisation de foncier...) - Sensibiliser les constructeurs |
| Descriptif de l'action | Participer au « Chantier prospectif Habiter le périurbain » de l'Adrn : <ul style="list-style-type: none"> -Participer à l'appel à projet de l'Adrn, apporter son expertise sur les volets environnementaux (économie d'espace, formes urbaines, biodiversité...) -Diffuser et promouvoir l'appel à projet auprès des collectivités, participer à la sélection des candidats et à l'animation des projets (visites, retours d'expérience) -Participer à l'accueil de classes universitaires (hébergements), à l'organisation des événements liés au projet, mise en réseaux d'acteurs... -Assurer le lien et les retours d'expérience avec le réseau des Parcs et la Fédération des parcs, des projets éducatifs et culturels Participer à l'étude urbaine de Saint-Joachim (Pendille et Aignac) |
| Mesure de la charte concernée: | 1.1.1 Asseoir un développement urbain économe en espace |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 75 |
| Rôle du Parc | Partenaire associé |
| Résultats attendus | Intégration des enjeux relevés par le Parc et prise en compte des conseils |
| Livrables | Publication scientifique ; Présentation publique ; Exposition ; Animation ; Lettre d'information ; Spectacle |

Piloter et soutenir des opérations de requalification paysagère



2018-P2-A2

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des projets attractifs et qualitatifs pour des sites emblématiques et gérer les pressions de fréquentation - Répondre à un besoin d'interventions concrètes sur le terrain en faveur des paysages et de l'offre de découverte du territoire - Enjeu d'investissements et d'actions concertées en faveur de la qualité des paysages (ouvertures sur les marais, résorption des atteintes (merlons, talus), gestion des lisières urbaines) |
| Objectif de l'action | Améliorer la qualité et la lisibilité des paysages et mettre en valeur le territoire- Porter des actions concrètes en lien avec les enjeux touristiques et de restauration des continuités écologiques |
| Descriptif de l'action | <p>Contribuer à l'aménagement des ports de promenade en chaland des Fossés Blancs et de Bréca :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer techniquement les porteurs de projet (conseils et recommandations en matière d'aménagement, de biodiversité et paysages) - Participer à l'élaboration et au suivi des études d'aménagement (ex: CCTP) - Contribuer à la mise en réseau des acteurs, proposer des liens avec des projets éducatifs (lycée), culturels (ex : Athénor, IUA Photo), recherche et expérimentation, grand public, Amis et Ambassadeurs - Aide au suivi du projet et des actions (calendrier, gouvernance...) et à la recherche de financements |
| Mesure de la charte concernée : | <p>1.2.3 Préserver et faire découvrir les Paysages</p> <p>1.2.5 Éviter ou réduire les atteintes aux paysages</p> |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 97.5 |
| Rôle du Parc | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; Partenaire associé ; Maîtrise d'œuvre |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Bréca : contribution au CCTP de l'étude d'aménagement, suivi de l'étude et des actions - Fossés blancs : Suivi des actions et contribution à l'obtention de financements pour engager une étude pré-opérationnelle globale du site |
| Livrables | Animation ; Lettre d'information ; Travaux |

Coordonner la maîtrise de la publicité et l'harmonisation de la signalétique



2018-P2-A1

| | |
|--|---|
| Contexte et motif de l'action | Définition de la stratégie du Parc en 2016 avec la démarche concertée et programme d'actions édité en 2017 en concertation avec les acteurs |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Visibilité et valorisation des activités économiques - Lisibilité d'un paysage identitaire et fédérateur - Gouvernance et suivi de l'affichage |
| Descriptif de l'action | <p>Actions cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une charte de l'affichage local, mise en place d'une stratégie marketing à l'échelle du Parc <p>Actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création des pages internet du site du Parc sur la publicité et signalétique, élaboration de guides conseils pour l'affichage (enseignes et devantures...) - Accompagnement des acteurs économiques dans leur stratégie de communication (formation, conseil...) - Élaboration d'un guide des services, commerces et de l'artisanat du Parc (Marque Parc) - Réalisation d'une carte des activités situées dans le Parc (Marque Parc) <p>Actions opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide technique à l'amélioration des dispositifs d'affichage - Amélioration de la signalétique propre au Parc : Rozé - Accompagnement de la (re)qualification paysagère des zones d'activités - Amélioration de la localisation des activités - Procéder à la dépose et la mise en conformité des dispositifs - Base de données sur l'état des lieux de l'affichage du territoire |
| Mesure de la charte concernée : | <p>1.2.3 Préserver et faire découvrir les Paysages</p> <p>1.2.4 Maîtriser la publicité et la signalétique</p> <p>2.1.7 Favoriser le développement d'une économie durable</p> |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 315 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; Partenaire associé |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Charte de la signalétique - Guide des enseignes et devantures - Aide technique aux communes pour l'amélioration de leur signalétique et affichage extérieur - Pages dédiées sur le site Internet du Parc - Temps de formation collectif auprès des élus et services des communes (procédures, conseils...) |
| Livrables | Présentation publique ; Base de données ; Animation ; Lettre d'information ; Travaux ; Livret |
| Coût de l'action (hors ingénierie Parc) | <p>Fonctionnement : 2 000,00 €</p> <p>Investissement : 24 240,00 €</p> |

Partenariat avec les acteurs de l'eau



2018-P3-A7

| | |
|--------------------------------------|---|
| Contexte et motif de l'action | <p>La mise en œuvre de la Gémapi a conduit début 2018 à une nouvelle organisation dans le domaine de l'eau qui impacte fortement les moyens et missions du syndicat mixte du Parc.</p> <p>L'accompagnement technique et les actions de gestion du marais faits pour le compte de la commission syndicale de grande Brière Mottière auparavant assurés par le syndicat mixte du Parc sont désormais de la compétence du syndicat du bassin versant du Brivet. Ainsi, trois agents et la drague ont été transférés du syndicat mixte du Parc au syndicat du bassin versant du Brivet.</p> |
| Objectif de l'action | <p>Définir les rôles respectifs des différentes structures compétentes dans le domaine de l'eau et de la gestion des marais et rendre lisible ces différents rôles auprès des partenaires et usagers.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration d'une convention de partenariat entre la commission syndicale de grande Brière Mottière, le syndicat du bassin versant du Brivet et le Parc naturel régional de Brière.</p> <p>Cette convention devra définir précisément le rôle de chacune des structures et les modalités de travail en commun.</p> |

CTMA Indicateurs de suivi des poissons de cours d'eau et de marais 2018



2018-P3-A1-P11

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | <p>Le patrimoine piscicole est une composante importante de la biodiversité aquatique et de la culture briéronne. Le syndicat mixte du Parc s'est affirmé comme un acteur de sa connaissance et de l'animation de sa préservation.</p> <p>Depuis 2004, il réalise annuellement un suivi sur les mêmes stations permettant d'apprécier les évolutions de la faune piscicole et constituant les fondements de son action sur ce patrimoine.</p> |
| Objectif de l'action | Réaliser un suivi des poissons en marais afin d'évaluer leur évolution globale sous influence de forçages naturels ou humains |
| Descriptif de l'action | <p>-10 stations suivies en marais par pêche électrique en partenariat avec l'Université de Rennes 1</p> <p>-Réalisés annuellement, ces suivis font partie des indicateurs biologiques du CTMA et apportent aux gestionnaires une évaluation de leur action vis à vis de la faune piscicole.</p> |
| Mesure de la charte concernée : | 1.4.1 Préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau, les canaux et les zones humides |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 50 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage |
| Résultats attendus | Réalisation des actions de suivi |
| Livrables | Rapport d'étude |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | <p>Fonctionnement : 8 500,00 €</p> <p>Investissement : 0,00 €</p> |

Concertation des propriétaires de réseaux tertiaires dans la gestion de leurs cours d'eau



2018-P3-A2

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | <p>Le département de la Loire-Atlantique est particulièrement concerné par la présence de grandes zones de marais. L'exploitation extensive des marais est indispensable à la qualité environnementale de ces milieux nés de l'action de l'Homme. Un trop fort envasement est néfaste au maintien à long terme de nombreuses espèces aquatiques ou de milieux humides. Le curage régulier du réseau hydraulique est ainsi nécessaire. Depuis 2016, l'entretien du réseau tertiaire en marais n'est plus soumis à procédure au titre de la loi sur l'eau. C'est pourquoi le Parc naturel régional de Brière s'est engagé en 2017 dans la concertation et l'expérimentation d'actions et d'outils pour la préservation des cours d'eau mais aussi sur la sensibilisation des propriétaires sur l'entretien de leur réseau tertiaire.</p> |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la préservation des cours d'eau du Parc en impliquant les riverains ; - Préserver les usages liés à ces cours d'eau. - Co-construire avec les riverains progressivement des outils et des dynamiques micro-locales ; - Mise en place d'actions concrètes à dimension collective, s'appuyant sur des personnes volontaires (particuliers, représentants communaux...) pour l'entretien du réseau tertiaire en marais |
| Descriptif de l'action | <p>Le programme de concertation 2014-2017 se finalisera en 2018 par la création de documents d'informations sur la gestion des cours d'eau, et l'organisation d'un temps fort de clôture du programme, au printemps.</p> |
| Mesure de la charte concernée : | 1.4.1 Préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau, les canaux et les zones humides |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 20 |
| Rôle du Parc | Partenaire associé |
| Livrables | Animation ; Livret |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | <p>Fonctionnement : 5 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Mise en œuvre du plan de gestion RNR Marais de Brière - 2018



Action phare

2018-P4-A64-P1

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | L'étendue, la diversité et la richesse des zones humides sont à l'origine du classement de la Brière en Parc Naturel Régional. La valeur patrimoniale et leur importance pour le maintien de la biodiversité ont été confirmées par de nombreux classements et labellisations (Site Ramsar, Natura 2000 ou RNR). La procédure de classement en Réserve Naturelle Régionale de la Réserve Marais de Brière a aboutie en 2012. Le plan de gestion est engagé depuis 2013 et jusqu'en 2018. La mise en œuvre du plan de gestion contribue à participer à la conservation des milieux et espèces remarquables présents sur le territoire. |
| Objectif de l'action | L'action "Mise en œuvre du plan de gestion 2018 de la Réserve naturelle régionale des Marais de Brière" a pour objectif de participer à la conservation des milieux et espèces remarquables. |
| Descriptif de l'action | Le plan de gestion est divisé en actions afin de répondre aux objectifs à long terme définis suivant les enjeux du site. Les enjeux sont liés à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité, à la connaissance scientifique ainsi que les enjeux pédagogiques et socio-culturels. La mise en œuvre du plan de gestion est réalisée grâce à l'animation du site et le suivi des actions. La gestion du dossier comprend l'animation des groupes de travaux et du comité consultatif ainsi que l'animation du dispositif de gouvernance. La mise en place des actions correspond à la réalisation et l'évaluation des actions, la rédaction du bilan technique et financier, la mise en œuvre des travaux et opérations de gestion ainsi que la participation aux suivis scientifiques et naturalistes. |
| Mesure de la charte concernée(s) : | 1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 320 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage |
| Résultats attendus | Réalisation des actions de travaux d'entretiens, des suivis scientifiques et naturalistes ainsi que les actions de pédagogie à l'environnement programmés en 2018. |
| Livrables | Présentation publique ; Exposition ; Base de données ; Animation ; Rapport d'étude ; Travaux |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 10 000,00 € Investissement : 67 096,47 € |

Re-labellisation de la RNR "Marais de Brière", évaluation du plan de gestion 2013-2018, élaboration d'un nouveau plan de gestion



2018-P4-A65

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>La volonté conjointe du Parc naturel régional de Brière et de la Commission syndicale de grande Brière mottière de préserver le joyau naturel briéron a conduit les propriétaires et acteurs locaux à engager une démarche de labellisation en RNR afin de maintenir la valeur patrimoniale et pédagogique des sites protégés. Le 19 novembre 2012, le Conseil régional des Pays de la Loire a classé le site « Marais de Brière » en Réserve naturelle régionale. Le plan de gestion est engagé depuis 2013 et jusqu'en 2018.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>La Région des Pays de la Loire attribue le label RNR (Réserve naturelle régionale) à des sites remarquables au regard des richesses naturelles qu'ils abritent. Le plan de gestion, exigé par le label de Réserve naturelle régionale, permet de préserver le patrimoine naturel du site. Le plan de gestion de la RNR « Marais de Brière » arrive à échéance en décembre 2018. La procédure de reclassement prévoit une phase de bilan, d'évaluation des actions menées et une projection des nouvelles actions à mener pour 6 ans dans un nouveau plan de gestion. L'année 2018 sera consacrée à l'évaluation du plan de gestion en cours, tout en assurant la continuité de la gestion sur la RNR. Elle débouchera sur l'élaboration du second plan de gestion de la réserve, qui sera mis en œuvre de 2019 à 2024.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le processus de re-labellisation se décompose en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dresser le bilan des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion 2012-2018 - établir le diagnostic patrimonial, l'état de conservation des espèces et habitats au regard des connaissances acquises, préciser les espèces ou groupe d'espèces pour lesquelles la RNR joue un rôle important en termes de conservation. - définir les objectifs de conservation - rédiger le nouveau plan de gestion 2019-2024 <p>La mission relative à ce dossier comprend l'animation de la réflexion auprès des groupes de travaux et du comité consultatif ainsi que la rédaction des bilans, des portés à connaissance, l'accompagnement de prestataires extérieurs (Bureau d'étude) pour la rédaction du nouveau plan de gestion.</p> |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>550</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage ; Maîtrise d'œuvre</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <p>Evaluation du plan de gestion arrivé à échéance Elaboration du plan de gestion 2019-2024 Approbation du nouveau plan de gestion et re-labellisation de la RNR Marais de Brière</p> |
| <p>Livrables</p> | <p>Présentation publique ; Exposition ; Base de données ; Animation ; Rapport d'étude ; Travaux</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 0,00 € Investissement : 25 000,00 €</p> |

Participation aux plans d'actions en faveur des espèces remarquables et mise en œuvre d'actions locales 2017-2019



Action phare

2017-P4-A96

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Dans le cadre de la mesure phare 131 "participer à la conservation des milieux et espèces remarquables", étant donné que le Parc naturel régional recèle des espèces de faune et de flore inscrites dans les listes rouges nationales et régionales, faisant pour certaines l'objet de plans d'actions régionaux, nationaux ou européens, il est admis qu'il:</p> <p>1-doit contribuer à la déclinaison des plans de conservation d'espèces remarquables</p> <p>2-préserver d'autres espèces et habitats remarquables</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Participer aux plans nationaux ou régionaux d'action pour les espèces concernant son territoire</p> <p>Initier des plans d'action locaux pour des espèces patrimoniales de son territoire mais hors plans nationaux ou régionaux</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Participer à la mise en œuvre au niveau local des plans d'actions pour les espèces présentes sur le territoire.</p> <p>Poursuivre les actions engagées en faveur des espèces patrimoniales. Veille et suivi des espèces et restauration des habitats.</p> <p>Etre moteur dans l'élaboration de nouveaux programmes d'actions.</p> <p>espèces concernées : Ail des landes, Anguille, Chiroptères, Butor étoilé, Phragmite aquatique, Loutre, Flûteau nageant, Crypsis piquant, Odonates, ...</p> |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>0</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Partenaire associé ; Maîtrise d'œuvre</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <p>poursuite des plans engagés</p> <p>engagements de nouveaux plans</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 0,00 €</p> <p>Investissement : 5 000,00 €</p> |

Assister les collectivités locales dans l'identification de la TVB et sa traduction dans les documents d'urbanisme



2018-P5-A1

Action phare

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'animation constante pour assurer la déclinaison locale dans les PLU/PLUi et dans les projets opérationnels - Nécessite des expertises complémentaires sur des sites d'enjeux (mutations, urbanisation future...) |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les travaux sur la TVB du Parc- Veiller à l'identification de la TVB et à sa déclinaison dans les documents et projets d'urbanisme |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration de méthodes d'identification de la TVB- Apporter l'expertise de terrain du Parc dans les études TVB, vulgarisation, transmission - Veiller à la cohérence et l'articulation des études portées par les collectivités - Exploiter, valoriser et diffuser les acquis scientifiques du syndicat mixte du Parc pour affiner la TVB du Parc (zones d'enjeux) et pour apporter une expertise complémentaire auprès des BE 2018 : TVB PLUi de la CARENE |
| Mesure de la charte concernée(s) : | <p>1.1.1 Asseoir un développement urbain économe en espace ; 1.3.2 Décliner la Trame Verte et Bleue sur le Parc naturel régional</p> |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 30 |
| Rôle du Parc | Partenaire associé |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux relevés par le syndicat mixte du Parc à travers son expertise de terrain et ses bases de données - Traduction des résultats des diagnostics en enjeux, orientations et outils de protection et de restauration des éléments constitutifs de la TVB |
| Livrables | Base de données ; Animation ; Rapport d'étude |

Initier, accompagner ou porter des actions de confortement de la TVB



2018-P5-A3

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Le développement urbain et la densité des infrastructures de transport concourent à la fragmentation du territoire, de manière préjudiciable à la biodiversité. La préservation et la restauration fonctionnelle des continuités écologiques s'appuient sur la mise en œuvre d'une trame verte et bleue (loi Grenelle du 10 juillet 2010). |
| Objectif de l'action | Faire émerger et accompagner de nouveaux projets en faveur de la restauration des continuités écologiques sur le territoire du parc par la construction de programmes d'actions opérationnelles de restauration des éléments du bocage: haies, mares, ou d'autres opérations en faveur du bocage et des valorisations. |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Informer et mobiliser les collectivités -communes et EPCI- sur les outils financiers -Contrats, Appels à projets....-, pour la réalisation de programmes en faveur du bocage ou plus largement de la biodiversité. - Aider les collectivités intéressées à la constitution de leurs dossiers de candidatures pour une opérationnalité à partir de 2019 |
| Mesure de la charte concernée : | 1.3.2 Décliner la Trame Verte et Bleue sur le Parc naturel régional |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 300 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage |
| Livrables | Animation |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 0,00 € Investissement : 30 982,00 € |

Initier la réalisation des atlas de la biodiversité communale



2018-P6-A5

| | |
|--|---|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Les Atlas de la Biodiversité Communale sont des outils permettant à la commune et à ses habitants de s'approprier et de protéger la biodiversité de leur territoire.</p> <p>A la suite du Grenelle de l'Environnement, l'Etat a souhaité développer et étendre cet outil de connaissance et de médiation, initié au départ dans le réseau des Parcs naturels régionaux.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Mobiliser les collectivités pour s'engager dans l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale, en préparation de candidature à un nouvel appel à projets de l'Etat</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les collectivités -communes et EPCI- pour les informer sur les ABC, leurs contenus et leurs intérêts - Recueillir leur motivation et accord pour s'engager dans cette démarche - Préparer un (des) dossier(s) de candidature(s) aux appels à projets nationaux ou autre possibilité de financement |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>1.3.2 Décliner la Trame Verte et Bleue sur le Parc naturel régional</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>200</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage</p> |
| <p>Livrables</p> | <p>Animation</p> |

Réalisation et suivi des aménagements à Rozé 2018



2018-P7-A82

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | <p>Afin de développer le site de Rozé comme pôle de référence en découverte de la Nature, un parcours innovant a été identifié. La boucle permettra de relier le port de Rozé à la RNR par un cheminement accessible toute l'année et en autonomie. Un contenu numérique viendra enrichir la balade en s'adaptant au visiteur et à la période de visite.</p> <p>Ce projet est en relation étroite avec celui développé sur le port de Rozé par le pôle métropolitain Nantes St-Nazaire. Ce dernier prévoit l'ouverture d'une liaison cyclable entre St-Nazaire et Fédrun, ainsi que l'aménagement du Port de Rozé.</p> |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> -Suivi des projets d'aménagements en vue de l'accueil des publics sur le site de Rozé. -Coordonner et participer à la réalisation d'un parcours autonome et innovant pédestre reliant le port de Rozé à la RNR via une scénographie numérique pour tous les publics. -Suivre et accorder le projet « Immersion en Brière » et Eau et Paysages. |
| Descriptif de l'action | <p>Concernant le contenu numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> janvier-avril : réalisation du contenu numérique, communication mai : test application, formation à l'application juin : mise en place de la signalétique juillet : inauguration juillet - décembre : Animation et communication du parcours <p>Concernant le volet travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> janvier-mai : finalisation des travaux d'aménagements et signalétique |
| Mesure de la charte concernée: | <p>2.1.5 Favoriser une diffusion équilibrée des flux touristiques</p> |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | <p>600</p> |
| Rôle du Parc | <p>Maîtrise d'ouvrage ; Partenaire associé ; Maîtrise d'œuvre</p> |
| Résultats attendus | <p>Mise en ligne du DCE pour fin mars Démarrage des travaux pour début septembre Réalisation du contenu des bornes pour la fin de l'année 2017</p> |
| Livrables | <p>Base de données ; Lettre d'information ; Travaux</p> |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | <p>Fonctionnement : 2 000,00 € Investissement : 270 091,47 €</p> |

Sensibilisation des publics et acteurs du développement 2017-2018



2017-P7-A81

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | <p>La Brière est un territoire aux milieux et espèces fragiles souvent méconnues des publics. Le secteur Est du marais manque de visibilité et d'attractivité. Pour répondre à ces deux enjeux, le site de Rozé a été identifié pour devenir un site de référence de découverte de la Nature.</p> <p>La sensibilisation à destination de tous les publics s'appuie sur la Réserve naturelle régionale Marais de Brière, site Pierre Constant qui constitue la vitrine des actions du Parc.</p> |
| Objectif de l'action | <p>Sensibiliser les différents publics aux enjeux des milieux et espèces fragiles des zones humides sur le site de Rozé-RNR. Les publics ciblés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les scolaires (primaire, secondaire, enseignement supérieur), les enseignants -les professionnels du tourisme (agents des offices de tourisme, propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, prestataires de service) -le grand public |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Pour les scolaires : Mise en place de projets fédérateurs (pour les classes du territoire) et accueil de classes en hors projet - Pour les enseignants : organisation de formations en partenariat avec l'éducation nationale - Pour les professionnels du tourisme : mise en place de formation découverte des équipements - Pour le grand public : offre de programme de rendez-vous du Parc et appel à projet sur le site de Rozé en lien avec les associations locales et accueil sur la saison estivale par un saisonnier à la Réserve Pierre Constant |
| Mesure de la charte concernée : | <p>2.1.5 Favoriser une diffusion équilibrée des flux touristiques ; 3.1.2 Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances ; 3.3.1 Renforcer le lien social à travers une culture porteuse des valeurs du Parc naturel régional</p> |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 720 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Maîtrise d'œuvre |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un programme de rendez-vous du Parc en lien avec le site de Rozé - Mise en place des animations/formations envers les différents publics (scolaires, professionnels, enseignants, grand public) - Ouverture du site de la Réserve Pierre Constant aux horaires et périodes prévues - Accompagnement des initiatives locales sur le site de Rozé (via l'appel à projets) |
| Livrables | Animation |

Pilotage général de la problématique des espèces invasives 2018



2018-P8-A80

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Le Syndicat mixte du Parc s'est imposé comme un acteur local incontournable et moteur sur la thématique des espèces invasives. Confronté à une multiplicité d'espèces, ses services ont développé de réelles compétences, conciliant approches scientifiques et techniques au service des gestionnaires locaux. Partenaire de réseaux, le Syndicat mixte valorise les acquis briérons jusqu'au niveau national et exerce une veille générale sur la problématique des invasions biologiques. |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre l'étude sur l'écrevisse de Louisiane et mare avec le CNRS jusqu'en 2018 et s'impliquer dans une étude sur la valorisation de l'espèce -Maintenir et développer l'inventaire des plantes envahissantes aquatiques et agir ou faire agir rapidement sur les plantes invasives émergentes -Faire évoluer son service aux gestionnaires en cohérence avec la GEMAPI -Développer de nouveaux partenariats scientifiques -Représenter le Parc dans les instances extraterritoriales et valoriser son expérience <p>Les actions constitutives du pilotage sont déclinées dans d'autres fiches.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>Le syndicat mixte du Parc est à l'interface entre la connaissance terrain (inventaire), l'expertise scientifique appliquée à la gestion (développement d'étude-contribution à des réseaux) et les gestionnaires locaux (porté à connaissance, avis et expertise de leurs projets).</p> <p>Il collabore et/ou anime des projets locaux de gestion des invasions. Il initie, favorise ou contribue à des projets scientifiques sur la thématique des invasions. Il réalise des inventaires et recueille des données puis les transmet. Il sensibilise à la thématique et valorise les actions par différents média. Il participe à des réseaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux d'échange sur les invasions biologiques.</p> |
| Mesure de la charte concernée : | 1.3.4 Réduire la dynamique d'invasion biologique |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 600 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; Partenaire associé |
| Livrables | Publication scientifique ; Présentation publique ; Exposition ; Base de données ; Animation ; Rapport d'étude ; Livret |

Animer le Pacte Jussie, coordonner la mise en œuvre des actions du Pacte 2018



2018-P8-A28-P1

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Les marais et plans d'eau assurent de nombreuses fonctions écologiques, économiques, touristiques, sociales ou de loisirs. Chacune de ces fonctions est ou sera à terme impactée par un phénomène de colonisation par la jussie qui se développe fortement depuis les années 90.</p> <p>Les acteurs du territoire, unis dans une responsabilité collective ont décidé en 2014 de se rassembler dans un dispositif de concertation et de montage de programme d'actions; le « <i>Pacte local de lutte contre le développement de la Jussie</i> » qui a pour objet d'assurer un équilibre durable des espaces naturels colonisés.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>L'Animateur décline chaque année une ingénierie technique, financière et réglementaire pour mobiliser les acteurs, construire et améliorer un projet de territoire partagé, cohérent et efficace avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires techniques: 18 acteurs dont les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et scientifiques, les représentants du monde agricole et des associations environnementales.</p> <p>L'Animateur permet ainsi au Pacte local de lutte contre le développement de la jussie d'adapter annuellement la stratégie d'actions aux enjeux et contraintes liées spécifiquement à chaque action.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Les tâches de l'Animation du Pacte consistent en:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la Gouvernance du Pacte. - La rédaction des comptes rendus et des décisions prises lors des différentes réunions du Pacte. - La coordination des acteurs vis-à-vis des actions que ces derniers mettent en œuvre. - Le montage technique et budgétaire des actions. - L'établissement du plan de communication du Pacte (Lettre d'information, site web, communiqué de presse ...) |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>1.3.4 Réduire la dynamique d'invasion biologique</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>770</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; Partenaire associé ; Maîtrise d'œuvre</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <p>Animation, mise en œuvre, coordination et évaluation de la Stratégie d'actions territoriale 2016-2018 définie en 2016.</p> |
| <p>Livrables</p> | <p>Animation ; Lettre d'information ; Rapport d'étude ; Travaux</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 61 500,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Bilan de la stratégie du Pacte jussie 2016-2018



2018-P8-A28-P2

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Le premier programme d'actions 2016-2018 du Pacte local de lutte contre le développement de la jussie arrive à échéance en 2018 et les acteurs du Pacte jussie ont acté en Comité Stratégique du 16 novembre 2017 la réalisation d'un bilan global de cette opération. |
| Objectif de l'action | Il s'agit de réaliser un bilan technique, financier et organisationnel de la stratégie du pacte 2016-2018. Ce bilan mettra l'accent sur la cohérence et la pertinence du programme et des actions au regard des moyens déployés sur la période 2016-2018. |
| Descriptif de l'action | <p>Étapes du projet:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Établir la liste des indicateurs analytiques quantitatifs et qualitatifs à compiler 2) Recueil et compilation des données quantitatives (froides) 3) Conception d'un guide d'entretien auprès des structures du Pacte 4) Première ébauche de l'analyse des données (pertinence, cohérence, efficience...), et premières propositions remises aux acteurs du Pacte avant entretien individuel. 5) Recueil et analyse de données qualitatives par entretiens individuels auprès de chaque structure du Pacte (techniciens & élus représentants dans la mesure du possible) 6) Analyse croisée des résultats quantitatifs & qualitatifs 7) Synthèse de l'ensemble du travail |
| Mesure de la charte concernée : | 1.3.4 Réduire la dynamique d'invasion biologique |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 700 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'œuvre |
| Résultats attendus | <p>Les objectifs recherchés sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déterminer le degré de réalisation des actions de la stratégie 2) Comprendre, analyser les écarts entre le réalisé et le prévu 3) Poser les bases pour construire une éventuelle nouvelle stratégie 2019-2021 3 bis) Mettre les actions à venir en cohérence avec le CTMA 4) Réinterroger le dispositif Pacte |
| Livrables | Présentation publique ; Rapport d'étude ; Livret |

Mise en œuvre des actions du Document d'objectifs par contractualisation pour la restauration ou la conservation des habitats et espèces



2018-P9-A1

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | Les marais de Brière et du Brivet font partie du réseau européen Natura 2000 au titre de la directive oiseaux et de la directive habitat. En tant que structure animatrice, le PnrB est chargé de mettre en œuvre la contractualisation sur les sites Natura 2000 : contrats Natura 2000 non agricoles, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et charte Natura 2000. Cette mise en œuvre doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB. |
| Objectif de l'action | Assurer le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site. |
| Descriptif de l'action | <p>Le syndicat mixte du Parc est chargé de recenser et contacter les signataires potentiels, propriétaires, collectivités, mandataires de terrains ... en fonction des priorités identifiées dans le DOCOB. Dans ce cadre, il informe, individuellement ou collectivement, des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur leurs propriétés des enjeux et objectifs de préservation y afférents et des dispositifs mis à leur disposition par l'État (mesures prévues par les DOCOB, modalités de contractualisation).</p> <p>La structure animatrice est chargée d'assister d'un point de vue technique et administratif les signataires dans le montage des dossiers des contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers et des MAEC (<i>Volet agricole</i>).</p> <p>Le chargé de mission s'assure, par un contact régulier avec les propriétaires et mandataires, de l'état d'avancement du dossier tout au long de la procédure d'instruction et, après signature, elle peut apporter son concours aux propriétaires ou mandataires pour les aider à définir précisément les modalités techniques de mise en œuvre des engagements.</p> |
| Mesure de la charte concernée : | 1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 2288 |
| Rôle du Parc | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ; Partenaire associé |
| Résultats attendus | <p>Poursuivre l'animation des contrats de 2017 (Marais de l'hirondelle et de la Lande de l'Organais) avec le lancement des travaux et l'accompagnement des porteurs de projets. Accompagnement de la commune pour déposer le contrat de Grénébo après délibération.</p> <p>Mise en œuvre de nouveaux contrats : Restauration des formations prairiales inondables des Buttes de Grande Brière, Augmenter l'attractivité des zones de quiétude de la ZPS pour les oiseaux d'eau par restauration des plans d'eau, Restauration d'une lande</p> |
| Livrables | Animation ; Rapport d'étude ; Travaux |

Suivis biologiques et mise en œuvre des études scientifiques pour l'acquisition de connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire



2018-P9-A3

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Le Parc naturel régional dynamise la prise en compte des espèces et milieux remarquables, en fédérant les signataires et partenaires autour de projets de conservation. |
| Objectif de l'action | <p>La structure animatrice est chargée de concourir à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site prévues dans le DOCOB, en fonction des priorités relatives aux espèces et habitats concernés et définies aux niveaux national et régional.</p> <p>Ces travaux doivent améliorer la connaissance des populations d'espèces fragiles (Barge à queue noire, de Butor étoilé, Gorgebleue, Phragmite aquatique ...), identifier les menaces et les leviers d'intervention possibles pour une meilleure conservation et modalités de gestion des habitats, préciser des actions de conservation.</p> <p>Dans le cadre de la programmation 2018-2019, un travail important d'actualisation de la cartographie des habitats naturels est engagé. Cette mission réalisée en régie s'inscrit dans une volonté partagée (Etat/Parc naturel régional de Brière) de mettre à jour les connaissances sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>volet amélioration des connaissances volet suivi, analyse volet évaluation de l'état de conservation du site volet mutualisation</p> <p>La cartographie des habitats naturels engagée en 2018 s'insère dans les volets précités.</p> <p>Ces suivis contribuent à l'évaluation en continu de l'exécution du document d'objectifs, et périodiquement à la mise à jour du volet diagnostic du DOCOB.</p> |
| Mesure de la charte concernée(s) : | 1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables ; 1.3.2 Décliner la Trame Verte et Bleue sur le Parc naturel régional ; 1.3.6 Préserver la tranquillité des milieux et des espèces ; 2.1.3 Préserver et valoriser une agriculture au service de la biodiversité |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 624 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage |
| Résultats attendus | Acquérir les connaissances scientifiques nécessaires sur les exigences écologiques des espèces et habitats d'intérêt communautaire pour proposer une gestion conservatoire adaptée. |
| Livrables | Publication scientifique ; Présentation publique ; Exposition ; Rapport d'étude ; Vidéo de valorisation |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 26 000,00 € Investissement : 0,00 € |

Construction et animation du dispositif MAEC 2018-2020



2018-P9-A5

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Dans le cadre de l'animation du dispositif Natura 2000 sur les sites de Brière et du Brivet, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a été désigné comme opérateur agro-environnemental sur ces zones humides en partenariat avec la profession agricole et les services de l'Etat. Il construit et anime la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) dans l'objectif de promouvoir une exploitation agricole extensive et durable des prairies naturelles de marais, milieux qui se raréfient en France et qui constituent un réservoir important d'espèces floristiques et faunistiques remarquables. |
| Objectif de l'action | L'objectif est d'animer le projet de territoire pour la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales Climatiques (MAE C) sur le site Natura 2000 de Brière pour l'enjeu Biodiversité (Habitats et Oiseaux). Il vise à apporter un soutien financier aux pratiques agricoles qui assurent le maintien de la biodiversité en zone humide. |
| Descriptif de l'action | <p>Cette action d'animation du dispositif repose sur la construction annuelle du projet de territoire MAE Climatique et la mise en œuvre des mesures proposées, l'organisation de la concertation et des organes de discussions (copil MAE, Groupe de travaux ...).</p> <p>Le PAEC doit être en mesure de maintenir les pratiques agricoles qui répondent aux enjeux agri-environnementaux du territoire ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre à des enjeux spécifiques de conservation pour les secteurs à fort enjeu patrimonial.</p> <p>L'action comprend également l'accompagnement des exploitants agricoles du territoire dans leur projet de contractualisation des MAEC afin de mieux prendre en compte les enjeux du territoire et les critères d'éligibilité des différentes mesures.</p> <p>Elle vise à renforcer l'accompagnement des exploitants agricoles dans leur démarche agro-environnementale en prévision d'un montage approprié de leurs souscriptions. La mission comprend également le suivi des exploitants déjà engagés et le recueil des problèmes rencontrés.</p> |
| Mesure de la charte concernée : | 1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables ; 2.1.3 Préserver et valoriser une agriculture au service de la biodiversité |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 126 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage |
| Résultats attendus | Accompagnement des exploitations agricoles sur le territoire dans leur démarche contractuelle. Montage des plans de gestion (MAEC Herbe 13), suivi des cahiers d'enregistrement, point de vigilance, articulation avec services Etat, soutien à la CSGBM pour le Plan de gestion pastoral... |
| Livrables | Présentation publique ; Animation ; Rapport d'étude |

Assistance à l'application du régime des incidences pour la prise en compte des objectifs de conservation des sites Natura 2000



2018-P9-A2

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Les marais de Brière et du Brivet font partie du réseau européen Natura 2000 au titre de la directive oiseaux et de la directive habitat. En tant que structure animatrice, le syndicat mixte du Parc est chargé de réaliser l'assistance à l'application du régime des incidences pour la prise en compte des objectifs de conservation des sites Natura 2000 inscrits au DOCOB. |
| Objectif de l'action | L'assistance à l'application du régime des incidences des sites Natura 2000 participe à la conservation des milieux et espèces remarquables du site. |
| Descriptif de l'action | <p>Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. - de répondre aux demandes des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site. - dans la mesure du possible, de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'État et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité. |
| Mesure de la charte concernée : | 1.3.1 Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 400 |
| Rôle du Parc | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage |
| Résultats attendus | <p>Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. - de répondre aux demandes des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site. - de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. |
| Livrables | Base de données ; Animation |

Pilotage de l'élaboration et animation d'une stratégie de développement de circuits alimentaires de proximité



2018-P10-A1

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Depuis plusieurs années, de nombreuses actions autour des circuits alimentaires de proximité et de qualité se sont développées sur le territoire de la Presqu'île de Guérande, de l'agglomération de Saint-Nazaire, incluant le Parc naturel régional de Brière. Ce territoire dynamique bénéficie d'une agriculture diversifiée et d'un bassin de population très important (300 000 habitants).</p> <p>Les acteurs du territoire mobilisés souhaitent aujourd'hui renforcer la cohérence des actions engagées par l'ensemble des acteurs à travers un véritable projet alimentaire territorial comprenant deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fédérer et animer un dispositif de dialogue territorial entre les acteurs de l'alimentation de proximité, à travers la mise en œuvre d'une charte multi-acteurs et le développement d'outils pédagogiques et de sensibilisation du grand public sur les questions alimentaires. - favoriser l'approvisionnement local à travers le développement et le renforcement d'une légumerie ainsi que d'une plateforme logistique à destination de la restauration collective. |
| <p>Objectif de l'action</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1 Renforcer et animer un réseau d'acteurs de l'alimentation sur le territoire à travers notamment la mise en œuvre d'une charte multi-acteurs autour des valeurs de qualité, proximité, saisonnalité, traçabilité, durabilité et solidarité. 2 Soutenir une activité économique non délocalisable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emploi et structurer l'offre agricole afin de favoriser l'approvisionnement des produits locaux de qualité par la restauration collective et les autres acteurs des circuits de proximité : traiteurs, commerces de proximité, restaurateurs... 3 Sensibiliser le consommateur sur le lien entre alimentation, agriculture et territoire et éduquer à des nouveaux comportements alimentaires à travers les différents champs offerts par les circuits courts. |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>AXE 1 : Animation d'un dispositif de dialogue territorial entre les acteurs de l'alimentation de proximité par la mise en place d'une gouvernance élargie pour piloter la démarche et la construction d'outils de sensibilisation, d'animation et d'interconnaissance entre acteurs.</p> <p>AXE 2 : Renforcement et déploiement d'une plateforme logistique exemplaire favorisant l'approvisionnement local de la restauration collective visant à pérenniser l'approvisionnement d'une légumerie et construire une logistique adaptée à l'évolution des approvisionnements et mener une étude de préfiguration d'une plateforme multiproduits. (produits laitiers, carnés,...).</p> |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>2.1.1 Conforter et développer les filières agricoles existantes</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>80</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage ; Partenaire associé</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'étude économique portée par la CARENE - Plan de relance du projet (fonction de la réouverture d'une légumerie sur le territoire) |
| <p>Livrables</p> | <p>Animation ; Rapport d'étude ; Livret</p> |

Promouvoir les productions locales 2018



2018-P10-A2

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Par la mise en place d'actions partenariales de valorisation de l'agriculture locale et de ses productions, cette action participe à améliorer la connaissance du grand public et des acheteurs professionnels privés comme publics (restauration collective, restaurants...), sur l'agriculture et l'offre du territoire. Les opérations du type Samedis fermiers et Marchés de Kerhinet ou encore la chaumière des saveurs et de l'artisanat sont reconnues et attirent tous les ans un grand nombre de personnes, habitants ou touristes. En outre, le Parc en partenariat avec les chambres consulaires (CCI, CMA) organisent depuis 3 ans des salons professionnels visant à favoriser l'interconnaissance entre producteurs et artisans locaux et acheteurs professionnels.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Les objectifs globaux sont de promouvoir et valoriser les productions locales, consolider un réseau d'acteurs sur le territoire et participer au développement des circuits courts agricoles.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>En 2018, l'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'organisation des samedis fermiers : participation aux COPIL, aide en matière de communication, logistique. - organiser les marchés de Kerhinet et aider au développement de l'offre disponible sur les marchés (lancement appel d'offre, organisation des commissions des marchés, liens avec les producteurs) - organiser un salon des produits locaux en partenariat avec les chambres consulaires (chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture) |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>2.1.1 Conforter et développer les filières agricoles existantes</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>140</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage ; Partenaire associé</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <ul style="list-style-type: none"> - développement de l'offre des marchés de Kerhinet (remplacement des départs, accueils de nouveaux producteurs et nouveaux produits) - organisation des 11 marchés de Kerhinet - participation à l'organisation de 3 samedis fermiers - organisation d'un salon d'affaires et consolidation du partenariat avec les chambres consulaires |
| <p>Livrables</p> | <p>Animation</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 5 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Rendre accessibles tous les équipements conformément à la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)



2018-P11-A4-P1

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | <p>La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de "tous à tout".</p> <p>Lors de sa labellisation CETD en 2015, le Syndicat mixte du Parc a engagé un programme d'actions en parfaite adéquation avec les obligations définies dans son agenda de mise en accessibilité de ses bâtiments (ADAP).</p> |
| Objectif de l'action | <p>L'objectif global pour 2018 sera de mettre aux normes plusieurs équipements.</p> <p>Deux aspects sont particulièrement recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accessibilité "de tous" en prenant en compte tous les types de handicap ; - l'accessibilité "à tout" en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports. |
| Descriptif de l'action | <p>Travaux faits en régie par le service technique de la structure.</p> <p>Travaux confiés à des entreprises.</p> |
| Mesure de la charte concernée: | 214 |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 300 heures |
| Rôle du Parc | Maître d'ouvrage |
| Résultats attendus | Répondre aux obligations réglementaires |
| Livrables | Bâtiments aux normes |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | <p>Fonctionnement : 10 000,00 €</p> <p>Investissement : 0,00 €</p> |

Asseoir le positionnement du Parc dans le domaine du tourisme et de la médiation territoriale



2018-P11-A3

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>La mise en œuvre de la loi NOTRe a conduit en 2017 à une nouvelle organisation territoriale dans le domaine du tourisme qui impacte fortement les moyens et missions du syndicat mixte du Parc.</p> <p>Cap Atlantique et la CARENE ont choisi de mettre en œuvre leur nouvelle compétence tourisme à travers la création de deux SPL, respectivement la SPL Bretagne Plein Sud et la SNAT.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois avait déjà pris cette compétence, et s'appuie sur un OT intercommunal pour sa mise en œuvre.</p> <p>Au niveau du Parc, l'Office de tourisme de Brière est en cours de dissolution, la gestion de l'accueil à la maison du Parc étant désormais assurée à travers un bureau accueil touristique de la SPL Bretagne Plein Sud. Le poste de chargée de mission tourisme du syndicat mixte qui occupait également la direction de l'office de tourisme a été supprimé et transféré à la SPL Bretagne Plein Sud.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Définir les rôles respectifs des différentes structures compétentes dans le domaine du tourisme et du syndicat mixte du Parc dans le domaine du tourisme et de la médiation territoriale.</p> <p>Les réflexions à engager s'inscrivent dans le cadre de la destination commune à l'ensemble de la presqu'île guérandaise, à savoir la destination "Bretagne Plein Sud".</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>L'année 2018 sera consacrée à la définition d'un partenariat formalisé avec les SPL et l'office de tourisme intercommunal de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois.</p> <p>Ce partenariat sera construit à travers l'instauration d'un dialogue technique et politique entre les différentes structures, notamment dans le cadre du comité de destination qui les regroupe.</p> <p>Le partenariat devra permettre de définir les rôles et moyens respectifs en termes</p> <ul style="list-style-type: none"> - de promotion touristique du Parc naturel régional de Brière au sein de la destination Bretagne Plein Sud; - de mise en tourisme, d'accueil touristique et de gestion de site; - de médiation dans le domaine des patrimoines naturels, culturels et paysagers. |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 58 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Animation du développement et de la valorisation de la « marque Valeurs Parc » 2018



Action phare

2018-P12-A2

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>En appui à leur stratégie de développement économique, social et culturel, les parcs naturels régionaux bénéficient d'une marque collective, mise en œuvre depuis 30 ans sur les territoires. Elle a pour but de valoriser les produits et les services proposés par les acteurs économiques du territoire et répond aux trois valeurs portées par les Parcs : l'humain, la préservation de l'environnement et l'ancrage territorial.</p> <p>La mise en place de la nouvelle marque a pour but de renforcer la cohérence, voire l'harmonisation entre les parcs dans l'utilisation et la valorisation de la marque.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Les objectifs globaux de la marque "valeurs parc" sont de promouvoir et valoriser les activités économiques respectant les valeurs de développement durable promues par les parcs.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Il s'agira en 2018 de:</p> <p>Animer le réseau des marqués parc (organisation de journées promotionnelles, animation de l'association des éleveurs de Brière, rédaction et diffusion de newsletters...) Coordonner la réalisation des outils de promotions de la marque (kit de communication, film) Développer la marque et l'ouvrir à de nouveaux corps de métiers (artisanat d'art priorisé en 2018) Assurer le suivi administratif de la marque (campagne d'audits, gestion des conventions)</p> |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>2.1.7 Favoriser le développement d'une économie durable</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>500</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un système d'audits pour les promeneurs en chaland et les restaurateurs et mise en œuvre des nouvelles conventions - organiser des événements promotionnels autour de la marque parc (remise des insignes, journée viande bovine) - intégrer de nouveaux corps de métiers notamment les artisans d'art - conception d'un film promotionnel |
| <p>Livrables</p> | <p>Présentation publique ; Animation ; Rapport d'étude ; Vidéo de valorisation</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 32 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Initier et coordonner le plan d'actions pour la préservation et la valorisation du patrimoine de chaumière et sa filière économique



2018-P12-A4

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Le syndicat mixte se positionne comme structure animatrice pour la recherche de financements et la construction du plan d'actions pour la préservation et la valorisation du patrimoine de chaumière et sa filière économique. En 2017, une première étude réalisée a permis d'identifier des hypothèses et les critères de qualité du roseau à étudier. |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Éviter les dégradations prématurées du chaume - Gérer les cas d'atteinte en abordant les dimensions économiques, sociales et environnementales - Accompagner la filière et éviter la disparition des toitures en chaume patrimoine identitaire du Parc |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> -Réunir un comité stratégique (avril 2018) -Engager un état des lieux des secteurs de coupe en Camargue -Identifier les micro-organismes sur les couvertures atteintes et étudier la qualité du roseau -Engager une démarche collective auprès des professionnels sur la traçabilité et qualité du roseau, le suivi des couvertures et le recensement des pratiques préventives -Déployer le questionnaire auprès des propriétaires -Définir la stratégie de soutien financier aux habitants et d'adaptation des règles d'urbanisme et de protection du patrimoine -Montage technique programme pluriannuel, recherche de financeurs -Définir la stratégie et les actions de communication |
| Mesure de la charte concernée: | 1.2.2 Protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable ; 2.1.7 Favoriser le développement d'une économie durable |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 675 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Résultats de l'étude de qualité du roseau et des identifications des micro-organismes avec fiches descriptives - Synthèse des enjeux et objectifs, orientations en matière d'urbanisme et de protection du patrimoine, et aides potentielles à mettre en place en 2019 - Bilan des actions avec les professionnels : donnant lieu à l'élaboration d'un programme d'actions opérationnelles - Bilan des retours de questionnaires auprès des propriétaires de chaumières - Comité stratégique : avril 2018 - Conférence scientifique et participative : à définir avec l'APCB |
| Livrables | Publication scientifique ; Base de données ; Lettre d'information ; Rapport d'étude ; Livret |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 3 000,00 € Investissement : 95 000,00 € |

Finalisation du dossier de la chaufferie du centre d'éducation au territoire de Kerhinet



2017-P13-A1-P1

| | |
|---|--|
| Contexte et motif de l'action | |
| Objectif de l'action | La chaufferie bois-plaquettes du Centre d'éducation au territoire de Kerhinet fonctionne depuis 2015 toutefois plusieurs phases administratives du projet sont à solder. |
| Descriptif de l'action / phasage | <ul style="list-style-type: none"> • Solde du dossier de l'assurance dommages-ouvrage • Solde du dossier de subvention de la chaufferie |
| Mesure de la charte concernée(s) : | 232 : Développer les énergies renouvelables respectueuses des paysages et de la biodiversité |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage |
| Résultats attendus | Dossiers soldés en décembre 2017 |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 0,00 € Investissement : 12 402,55 € |

Animation du schéma territorial d'interprétation des patrimoines



Action phare

2018-P14-A77

| | |
|--|---|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Le schéma d'interprétation identifie les différents lieux ayant vocation à accueillir des dispositifs de médiation et d'interprétation du territoire.</p> <p>Élaboré à l'échelle du Parc naturel régional de Brière élargi à son environnement proche, le schéma traite des thèmes liés aux patrimoines du Parc, en intégrant les dispositifs existants ou projets situés à proximité immédiats du Parc et traitant également de ces thématiques.</p> <p>Ce document-cadre marque la volonté de proposer une stratégie globale d'interprétation en proposant une proposition dans l'organisation du dispositif d'interprétation.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Après une mise en œuvre de préconisation du schéma sur les sites gérés par le syndicat mixte du Parc, l'objectif est aujourd'hui de partager le schéma d'interprétation des patrimoines avec l'ensemble des acteurs pouvant participer au déploiement du schéma.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Il s'agira en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un document 12 pages facilitant l'appropriation du schéma par les différents acteurs du territoire. - Priorisation collective des 28 fiches actions (aménagement, requalification, conseil, animations,...). - Travail de concertation auprès des partenaires potentiels permettant de définir un programme opérationnel d'actions. - Intégration de ce dossier au dispositif de contractualisation avec les communes. |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>2.1.5 Favoriser une diffusion équilibrée des flux touristiques</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>240</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <p>- nombre de rencontres avec les partenaires - nombre de dossiers émergents du dispositif - nombre de communes souhaitant s'impliquer dans une fiche action</p> |
| <p>Livrables</p> | <p>Présentation publique ; Animation ; Rapport d'étude ; Livret</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 3 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Mise en œuvre du plan de communication 2017-2019 pour 2018



2018-P15-A78

| | |
|--|---|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Renforcer le plan d'action 2017 - 2019 en définissant une nouvelle stratégie en lien avec la feuille de route élaborée par les élus. Cette stratégie aura pour ambition d'être construite collectivement dans le but d'être partagée et mise en œuvre à la fois par les élus du Parc mais également les agents du syndicat mixte.</p> <p>Plusieurs objectifs ont été mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Faire que l'ensemble des collectivités communique autour du projet collectif du Parc naturel régional de Brière 2 - Renforcer le positionnement du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional 3- Favoriser l'appropriation du Parc naturel régional auprès de la population locale |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Mener en cohérence avec la feuille de route élaborée par les élus, la stratégie de communication pour l'année 2018.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>1 Renforcer le positionnement de la structure sur son territoire en s'appuyant sur les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des actions dès l'amont des projets phares - Réalisation d'un plan de communication par action porter et arbitrer <p>2 Consolider l'offre de découverte des patrimoines du Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la promotion des sites gérés par le syndicat mixte du Parc et ceux identifiés dans le schéma d'interprétation dans la stratégie de communication de la destination Bretagne Plein Sud. <p>Renforcement du positionnement du journal du Parc</p> <p>Renforcement des éditions thématiques patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner avec les services du syndicat mixte du Parc les éditions spécifiques. <p>Continuité des actions de communication existante</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapport d'activités</i> - <i>L'actualité du Parc au quotidien</i> Support numérique principalement : réseaux sociaux et site internet, newsletter mensuelle du Parc - <i>Support de présentation du Parc à destination des communes</i> - Continuer et approfondir les relations avec la presse et les partenaires - Informations aux communes sur les actions menées par le Parc à destination des habitants - Les animations du Parc - lien avec l'extérieur <p>maintenir le lien avec la fédération des Parcs</p> |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>3.1.1 Planifier et coordonner la communication</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 30 400,00 € Investissement : 4 008,00 €</p> |

Confortement des démarches pédagogiques auprès des différents publics



2017-P15-A77

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Les réaménagements des pôles de Kerhinet et Rozé ont donné un nouvel élan à la mission éducative à travers notamment plusieurs types de démarches ciblées vers les publics, scolaire, étudiant, formateur et les habitants. |
| Objectif de l'action | Développer la stratégie éducative autour d'un réseau de sites complémentaires Communiquer, diffuser, partager les savoirs : porter à connaissance les actions et valeurs du Parc et intégrer les enjeux du territoire. développer et stimuler les relais sur le territoire afin de conforter une image valorisante du Parc. |
| Descriptif de l'action | S'appuyant sur le centre d'éducation au territoire (côté Ouest) et les nouveaux équipements à la Réserve naturelle régionale Marais de Brière (côté Est), les actions menées sont de 3 ordres : -le déploiement des projets fédérateurs à l'attention des publics scolaires du territoire, en partenariat avec l'Education Nationale (convention 2014) - Le développement des formations professionnelles dans le but de sensibiliser aux enjeux environnementaux du territoire - développer, dans le cadre de prestations payantes, l'accueil ponctuel d'établissements scolaires : primaire, secondaire et enseignement supérieur - contribuer à l'édition de supports éducatifs de vulgarisation (exposition, guides, livret...) |
| Mesure de la charte concernée : | 3.1.2 Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 1060 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage ; Maîtrise d'œuvre |
| Résultats attendus | Totalité des groupes accueillis : - Atteindre les 66 groupes minimum pour l'année. - avoir au moins 80% des publics touchés satisfaits par l'intervention Projets fédérateurs : - au moins 80% des enseignants ayant participé à un projet fédérateur (contenu, coordination) sont satisfaits - Répartition géographique, sur l'ensemble du territoire, des classes participant à un projet fédérateur - Pour chaque projet : avoir un nombre de candidatures de classe au moins égal à l'offre proposée. |
| Livrables | Exposition ; Animation |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 12 900,00 € Investissement : 0,00 € |

Organisation de la Fête du Parc 2018



2018-P15-A28-P1

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>La manifestation est le rendez-vous annuel des habitants, partenaires, collectivités, élus et agents du syndicat mixte du Parc.</p> <p>Elle montre toute la diversité des missions du Parc naturel régional de Brière et offre en l'espace d'une journée un éventail des partenariats et des actions menées sur notre territoire.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>La fête du Parc a pour objectifs de faire découvrir le Parc naturel régional de Brière et les missions du syndicat mixte aux habitants à travers des animations ludiques, pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>La manifestation a lieu sur une journée en septembre. Elle est organisée par syndicat mixte du Parc en coordination avec la commune d'accueil.</p> <p>Elle se décline sous la forme de thématiques en lien avec la charte du Parc:</p> <ul style="list-style-type: none"> - découverte de la biodiversité - découverte des savoir-faire et de la production locale - valorisation des déplacements doux - découverte d'acteurs culturels, sportifs, associatifs locaux <p>Une programmation de spectacles anime l'ensemble de la journée.</p> |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>2.1.7 Favoriser le développement d'une économie durable ; 3.1.2 Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances ; 3.1.3 Sauvegarder et valoriser les identités culturelles ; 3.2.2 Favoriser l'expression et la participation des habitants ; 3.3.1 Renforcer le lien social à travers une culture porteuse des valeurs du Parc naturel régional</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>487</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'œuvre</p> |
| <p>Livrables</p> | <p>Présentation publique ; Exposition ; Spectacle</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 23 500,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Renforcement du rayonnement territorial du centre de documentation



2018-P15-A10

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Diffusion et transmission des connaissances |
| Objectif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation et diffusion des ressources - Médiation - Promouvoir le centre de documentation au niveau local, régional, national |
| Descriptif de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - reclassement physique et informatique du fonds documentaire - veille documentaire, acquisitions de nouveautés, gestion des abonnements - newsletter trimestrielle - relayer l'information et la documentation auprès de l'équipe du Parc - traitement des collections - conservation des collections - développer les ressources numériques (catalogue et/ou portail) - créations de mallettes pédagogiques thématiques - accueil du public, aide à la recherche documentaire public et agents, jardin de lecture estival - réaliser une plaquette de présentation du centre de documentation - rencontrer les centre des ressources partenaires (géographiques, thématiques, etc.) |
| Mesure de la charte concernée(s) : | 3.1.2 Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 500 h |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> -Atteindre 50% du reclassement physique et informatique du fonds documentaire -Continuer la promotion du centre de documentation auprès des centres de ressources documentaires thématiques locales et régionales : Saint-Nazaire tourisme et patrimoine (Saint-Nazaire), centre documentaire de la Région (Nantes), médiathèques du territoire -Mettre la newsletter en ligne sur le site du Parc -Continuer la constitution d'un portail documentaire en lien avec l'observatoire de la biodiversité |
| Livrables | Base de données ; Lettre d'information |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 5 000,00 € Investissement : 0,00 € |

Coordination et valorisation de projets artistiques en lien avec le Parc



2018-P15-A76

| | |
|--|---|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Pour contribuer à une dynamique de développement local qui participe à l'attractivité du territoire, le syndicat mixte apporte son soutien auprès d'actions culturelles permettant de sensibiliser autour des problématiques liées au développement durable.</p> <p>Le soutien de la DRAC des Pays de La Loire a permis une reconnaissance de la mission culturelle du Parc dans une logique de projet de territoire.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir des artistes, faciliter leur accueil, soutenir et partager des temps de rencontres avec le grand public et les acteurs associatifs. - Impliquer les artistes en les invitant à créer des spectacles liés aux patrimoines du Parc et à sa charte, - Faire circuler les artistes sur les communes du Parc et les Pnr et les questionner sur les problématiques environnementales. |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Pour cette année 2018 :</p> <p>Accompagnement des artistes impliqués dans la création autour des Arts et Paysages avec Athénor, scène nomade.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la résidence des artistes par un hébergement à Kerhinet ou dans d'autres lieux qui le nécessitent sous réserve d'une aide financière de la DRAC des Pays de La Loire. <p>Cette année, la coopération prend deux formes :</p> <p>accompagnement du projet " transhumance 180°" de Matthieu Delaunay. (en lien avec le PCT CARENE), Aller à la rencontre des habitants et des éleveurs, des associations touchées par la question du « manger animal ». Un outil : Studio mobile et radiophonique sous la forme d'une caravane</p> <p>Soutien à la création appel à projet "Appropriation du patrimoine par les jeunes" en référence à l'utilisation du fonds Brière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection de 8 jeunes du Parc volontaires sur la valorisation du fonds et la création d'un spectacle avec Jean-François Vrod. <p>Portage de la fiche action "A la renverse" - projet de théâtre à vélo avec la compagnie NINA LA GAINÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier soutenu dans le cadre du projet culturel de territoire (CARENE +9 communes et le Conseil Départemental) - Aide à la résidence d'artistes et suivi de la diffusion des spectacles, accompagnement sur le volet communication. - Coordination des actions sur le territoire du PNR/CARENE |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>3.3.1 Renforcer le lien social à travers une culture porteuse des valeurs du Parc naturel régional</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>75</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'œuvre</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <ul style="list-style-type: none"> - au moins 3 communes impliquées - objectif de création d'un spectacle - nombre d'actions dont d'éducation artistiques et culturelle |
| <p>Livrables</p> | <p>Présentation publique ; Animation ; Spectacle</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 8 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Renforcer le dialogue avec les territoires limitrophes ayant des enjeux similaires



2018-P15-A81

| | |
|--------------------------------------|---|
| Contexte et motif de l'action | De nombreux espaces de zones humides se situent à proximité du Parc naturel régional de Brière (marais de l'estuaire, Lac de Grand- Lieu, marais bretons, marais salants de Guérande). Ces espaces présentent souvent des enjeux de gestion similaires au Parc et des échanges techniques réguliers existent. |
| Descriptif de l'action | En 2018, <ul style="list-style-type: none">- Faire l'inventaire des partenariats techniques existant- Participer au groupe de travail inter Parcs régionaux mis en place par la Région des Pays de la Loire |

Renforcer le lien avec les entreprises du territoire



2018-P15-A80

| | |
|---|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Les communes du Parc accueillent un tissu industriel important à proximité immédiat du périmètre classé et il convient de favoriser une prise en compte des enjeux du Parc par les entreprises concernées.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Le renforcement des relations avec les entreprises du Parc doit permettre</p> <ul style="list-style-type: none"> - de proposer l'expertise du Parc sur leur site d'implantation concernant les enjeux de biodiversité, - d'informer et sensibiliser leurs salariés sur le Parc naturel régional de Brière, - de construire des partenariats financiers et du mécénat. |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Nouvelle action engagée en 2018, il convient cette année:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de définir les modalités de dialogue avec les entreprises en relation avec les EPCI dans le cadre de leur compétence de développement économique - de doter les élus des éléments leur permettant portage par les élus - d'engager des premières rencontres avec des entreprises identifiées comme prioritaires |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>2.1.7 Favoriser le développement d'une économie durable ; 3.3.2 S'ouvrir et échanger entre territoires</p> |

Animation du réseau Amis et Ambassadeurs du Parc



2018-P15-A55

| | |
|--|--|
| <p>Contexte et motif de l'action</p> | <p>Parce qu'il doit avant tout convaincre, mettre en synergie les acteurs du territoire, fédérer les énergies, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière doit savoir, au quotidien, développer des méthodes de travail adaptées, créer des lieux de dialogue. C'est ce savoir-faire qu'il souhaite partager et mieux explorer avec les "Ambassadeurs du Parc".</p> <p>De plus, en donnant davantage la parole aux habitants, cela permet au Parc de mesurer l'image qu'il dégage chez ces derniers et leurs attentes.</p> |
| <p>Objectif de l'action</p> | <p>Favoriser l'expression et la participation des habitants au projet de territoire, développer la démocratie participative et créer du lien social.</p> |
| <p>Descriptif de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le réseau dans la nouvelle organisation des commissions du Parc. - Conforter la structuration du réseau et développer les échanges entre membres: <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de participation accrue à des chantiers environnementaux (28 janvier : écorçage ; 28 mars : fascinage et bordures osier; mai : test immersion en Brière; ...). - Organisation de deux réunions plénières du réseau : 7 juillet matin + 1 vendredi soir en décembre - Implication dans la fête du Parc |
| <p>Mesure de la charte concernée :</p> | <p>3.2.2 Favoriser l'expression et la participation des habitants</p> |
| <p>Pilotage de l'action (temps en heures)</p> | <p>50</p> |
| <p>Rôle du Parc</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage</p> |
| <p>Résultats attendus</p> | <p>- nombre d'habitants associés -fréquence des rencontres - participation aux actions du parc</p> |
| <p>Livrables</p> | <p>Animation ; Lettre d'information</p> |
| <p>Coût de l'opération (hors ingénierie Parc)</p> | <p>Fonctionnement : 2 000,00 € Investissement : 0,00 €</p> |

Définir le contenu et l'organisation de l'observatoire de la biodiversité



2018-P16-A3

| | |
|---|---|
| Contexte et motif de l'action | Le Parc est identifié comme un centre d'acquisition et de ressource de l'information naturaliste. Dans un contexte de diffusion de la donnée publique et d'une demande croissante de la mise à disposition de l'information naturaliste, le Syndicat mixte doit s'organiser pour optimiser son action déjà existante. |
| Objectif de l'action | L'observatoire de la biodiversité est un outil pour optimiser l'acquisition et la transmission de savoirs naturalistes. En parallèle sa mise en œuvre confortera le repositionnement du Syndicat mixte dans sa mission cœur de métier, repositionnera son action à l'échelle de son territoire et contribuera à la valorisation de ses services. L'observatoire contribuera à l'évaluation du territoire, de sa charte et des actions de signataires. |
| Descriptif de l'action | L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration des scénarii pouvant constituer les axes constitutifs de l'Observatoire de la Biodiversité du Parc naturel régional de Brière : 1- Constitution et principe d'organisation d'un réseau de contributeurs et partenaires 2- Identification des outils technologiques à acquérir pour le moissonnage, la bancarisation et la valorisation de l'information 3-Organisation de l'acquisition et de la diffusion de la donnée 4-Evaluation des moyens nécessaires pour la mise en œuvre |
| Mesure de la charte concernée: | 1.3.7 Organiser le suivi de la biodiversité et l'expérimentation de formes de gestion ; 3.4.1 Développer les outils de connaissances du territoire ; 3.4.2 Mener une démarche évaluative continue |
| Pilotage de l'action (temps en heures) | 160 |
| Rôle du Parc | Maîtrise d'ouvrage |
| Résultats attendus | |
| Livrables | Publication scientifique ; Présentation publique ; Exposition ; Base de données ; Animation ; Lettre d'information ; Rapport d'étude ; Livret ; Vidéo de valorisation |
| Coût de l'opération (hors ingénierie Parc) | Fonctionnement : 10 000,00 € Investissement : 0,00 € |

Engager une démarche prospective sur l'avenir à long terme du Parc naturel régional de Brière



2018-P16-A4

| | |
|--------------------------------------|--|
| Contexte et motif de l'action | <p>Le Parc naturel régional de Brière est soumis depuis plusieurs années à des évolutions profondes pouvant conduire à une forte diminution de sa valeur patrimoniale, au classement même du Parc et à des impacts négatifs important au sein du Parc et des territoires limitrophes (inondations par exemple).</p> <p>Dans ces facteurs d'évolution, on peut notamment citer:</p> <ul style="list-style-type: none">- la dynamique de différentes espèces exotiques envahissantes tant animales que végétales,- le changement des relations entre les habitants et leur milieu, changements liés au contexte économique (agriculture) et social (diminution des usages traditionnels, nouveaux usages)- les changements liés au dérèglement climatique, comme la montée des océans. |
| Objectif de l'action | <p>Disposer d'une vision prospective partagée des évolutions possibles du Parc naturel régional de Brière afin d'éclairer à moyen et long terme les choix stratégiques de gestion des milieux et de développement des activités humaines.</p> <p>Cette vision devra être co-construite et partagée avec les décideurs politiques locaux, départementaux et régionaux, les acteurs socio-économiques et les habitants.</p> |
| Descriptif de l'action | <p>L'année 2018 sera consacrée à l'engagement de la réflexion sur la démarche prospective afin de débiter la phase opérationnelle du projet courant 2019.</p> <p>L'objectif est de disposer à la fin de l'année d'une feuille de route validée définissant les finalités, la méthode et les moyens de la démarche.</p> |